

## **COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE**

### **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2015**

1) Affaires scolaires : participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Ste-Marie du Theil de Bretagne (RPI Le Theil-Coësmes), forfait par élève à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après avoir pris connaissance du coût global d'un élève de l'école publique du Theil de Bretagne, s'élevant à 1 168.81€ en maternelle et 330 € en primaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'Ecole privée un montant total de 52 760.73 € pour 33 maternelles et 43 primaires.

2) Affaires scolaires : participation aux dépenses de fonctionnement

- pour les élèves domiciliés dans des communes extérieures et scolarisés à l'école publique du Theil de Bretagne, trois communes sont concernées :

- Essé avec une participation de 6 609.66 € (3 élèves en maternelle et 9 élèves en primaire)
- Eancé avec une participation de 1 188.81 € (1 élève en maternelle)
- Retiers avec une participation de 1 549.42 € (1 élève en maternelle et 1 élève en primaire)

- pour les enfants domiciliés au Theil de Bretagne et scolarisés à l'Ecole Privée de Retiers : la commune du Theil de Bretagne participe aux charges de fonctionnement pour une somme qui s'élève à 9 321.90 € (6 élèves de maternelle et 7 élèves de primaire). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) Subventions 2015 aux associations : proposition de revalorisation. Le Conseil Municipal décide par 15 voix "pour" et 2 abstentions de ne pas revaloriser les subventions par rapport à 2014.

4) CCPRF : avenant 3 à la convention d'objectifs et de moyens pour la coopération intercommunale en matière de lecture publique. Après la présentation de l'avenant, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

5) CCPRF : adoption du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT établissant le montant des charges transférées par les communes de Janzé à 8 439 €, de Marcillé-Robert à 2 056 € et de Retiers à 3 554 € qui seront déduites de leur attribution de compensation.

6) CCPRF : Mutualisation. Constitution d'un groupement de commandes pour le marché d'audit et de géoréférencement des réseaux d'éclairage public.

Après présentation de cette constitution qui consiste à repérer sur croquis les réseaux d'éclairage, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Suite à cette mutualisation, une commission informelle va se créer, Jean-Louis Cocault se présente comme représentant de la commune et Eric Peltier comme membre suppléant.

7) Personnel communal : mandat au CDG 35 de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires. Le Conseil Municipal à l'unanimité confie un mandat de mise en concurrence au CDG35.

8) Personnel communal : convention missions facultatives du CDG35.

Le Conseil Municipal approuve la convention à l'unanimité

9) Terre de la Huberdière : convention de mise à disposition à la SAFER.

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition à la SAFER soit 1ha pour une durée de 6 ans. Les frais de dossier s'élèvent à 200 €. La redevance annuelle est de 135 €.

10) Bâtiments communaux : travaux électriques de mise en sécurité à l'atelier communal.

Suite à un contrôle, un bouton d'arrêt d'urgence doit être installé dans l'atelier communal. Le Conseil Municipal approuve le devis de Didier Lebeau qui s'élève à 354.30 € ht soit 425.16 € ttc.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Services périscolaires : point sur les impayés.

Un courrier de relance sera envoyé pour les familles qui ne se sont pas présentées au rendez-vous. Sans réponse à ce courrier, le Conseil Municipal décide que les enfants ne seront pas accueillis à partir du 23/02/2015.

Location salle pour atelier cinéma.

Le Conseil municipal accepte de mettre à disposition une salle pour une somme de 50 €/an à l'atelier cinéma du samedi matin qui concerne 5 enfants (2 du Theil de Bretagne et 3 de Janzé).